



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SERVITUDES

Date d'émission : 20/03/2018
N.B. : Les servitudes sont reportées sur le présent plan à titre indicatif.
Seuls les décrets et les arrêtés qui les instituent font foi.

Planche 2

Légende

- A1 : Servitudes de protection des bois et forêts soumis au régime forestier
- A4 : Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
- A5 : Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques
- AC2 : Servitudes de protection des sites et monuments naturels
- AC3 : Servitudes de protection des réserves naturelles
- AC4 : Servitudes de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP ou AVAP)
- AR6 : Servitudes relatives aux champs de tirs
- AS1 : Servitudes attachées à la protection des eaux potables - Périmètre Rapproché
- AS1 : Servitudes attachées à la protection des eaux potables - Périmètre Éloigné
- AS1 : ARS de Lorraine
- AS1 : ARS de Lorraine
- EL3 : Servitudes de halage et de marchepied
- EL4 : Servitudes relatives aux remontées mécaniques et aux domaines skiables
- EL7 : Servitudes d'alignement
- EL11 : Servitudes d'interdiction d'accès aux routes express et aux déviations d'agglomération
- I1bis : Servitudes relatives aux hydrocarbures liquides et à la construction/exploitation des pipelines
- I3A : Servitudes GRT Gaz : transport de gaz à haute pression et SUP1 : risques autour des canalisations
- I3B : Servitudes gaz - Canalisation de distribution
- I44 : Servitudes RTE : transport d'énergie électrique haute tension
- I4B : Servitudes de distribution d'énergie électrique
- I5 : Servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques
- INT1 : Servitudes relatives aux cimetières
- I6 : Servitudes relatives aux mines et carrières
- JS1 : Servitudes de protection des installations sportives
- PM1 : Servitudes relatives aux plans de prévention des risques naturels prévisibles
- PM2 : Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique
- PM2 : Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique
- PM3 : Servitudes relatives aux plans de prévention des risques technologiques
- PT1 : Servitudes de protection des centres radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 : Servitudes de protection des centre radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications
- T1 : Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes instituées au profit du domaine public ferroviaire
- T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement
- T7 : Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement

Conception : ECTB / SEPT / BAUD - 20/03/2018
Sources : EGIS BDCARTO 3.4 2015 / IOT des Vosges
X:\42_Groupement_Collectivités\PLU\CA_Saint-Die-Des-Vosges\180223_CA_Saint-Die-des-Vosges_SUP_carte.qps

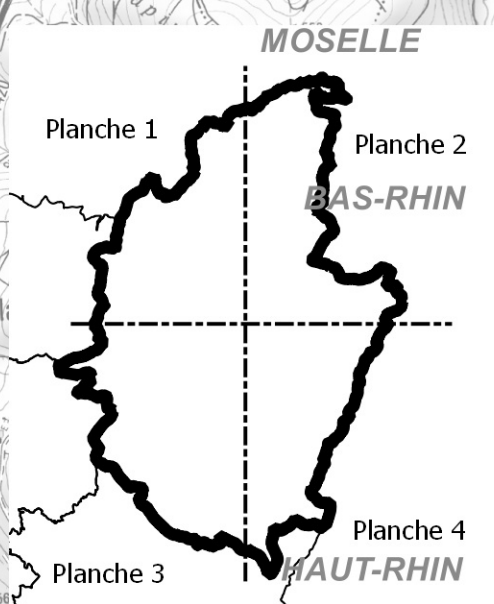


Planche 1

Planche 2

Planche 3

Planche 4